



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## COMITE TECHNIQUE

Vingt-cinquième session  
Genève, 5 et 6 octobre 1989

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques (documents TWA/XVIII/9 Prov., TWC/VII/20 Prov., TWO/XXII/8 Prov. et TWV/XXII/19 Prov.)
4. Rapport sur l'évolution de la préparation de la révision de la Convention UPOV
5. Questions soumises par les groupes de travail techniques (documents TC/XXV/3 et TC/XXV/8)
6. Principes directeurs d'examen (documents TC/XXV/2, TG/7/6(proj.), TG/40/4(proj.), TG/77/5(proj.), TG/121/2(proj.), TG/122/2(proj.), TG/123/1(proj.), TG/124/1(proj.) TG/125/1(proj.), TG/126/2(proj.), TG/129/2(proj.))
7. Méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés, résultats des sous-groupes et des groupes de travail techniques, propositions pour leur utilisation future (documents TC/XXIV/6, paragraphes 38 et 39, et TC/XXV/4)

---

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes à Genève, Suisse) et s'ouvrira le jeudi 5 octobre 1989 à 9 h 30.

8. Coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés (projets pilote et autres études ou projets dans les Etats membres) (documents TC/XXIV/6, paragraphe 65, et TC/XXV/5)
9. Distances minimales entre les variétés, compte rendu des workshops et préparation des propositions à soumettre au Conseil (documents CAJ/XVIII/3 et TC/XXV/7)
10. Définition et examen des variétés hybrides (documents CAJ/XX/7 et TC/XXIII/6, annexe V, paragraphes 3 à 12)
11. Révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique (documents TC/XXIV/4 et TC/XXV/6)
12. Niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen (documents TC/XXIII/5, TC/XXIV/3, paragraphes 99 à 107, et TC/XXIV/6, paragraphe 61)
13. Programme de la vingt-sixième session
14. Clôture de la session

[Fin du document]